

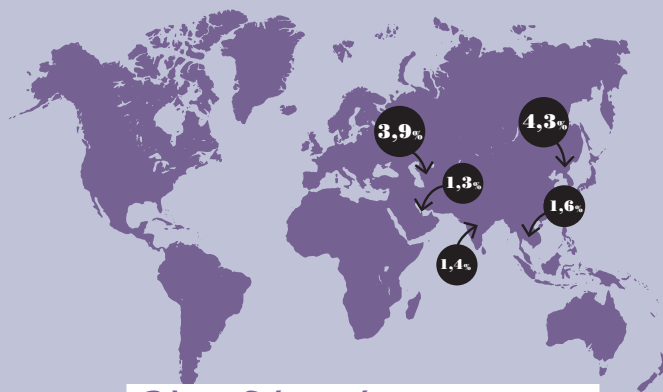
SAVEZ-VOUS COMBIEN ?

+ de 45 millions

C'est le nombre de personnes victimes de ce qu'on appelle l'esclavage moderne dans le monde, en 2016, selon le rapport de l'organisation de défense des droits de l'homme *Walk Free* (2016 Global Slavery Index), étude menée auprès de 167 pays.

De quoi parle-t-on exactement ?

L'esclavage moderne concerne toutes les personnes exploitées, enfants comme adultes. Cela englobe le travail forcé, l'esclavage sexuel, le travail des enfants, la mendicité forcée et les mariages forcés (notamment dans certains secteurs : l'industrie du sexe, la construction, l'agriculture et la pêche).



Où ce fléau sévit-il le plus ?

« *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.* »

- Article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

L'Asie est particulièrement concernée (60 % des victimes). De nombreux pays de ce continent fournissent de la main d'œuvre à bas prix pour produire des biens qui seront ensuite vendus en Europe occidentale, en Australie, en Amérique du Nord et au Japon.

Cinq pays sont tristement en tête de ce classement des pays où l'esclavage moderne sévit le plus (en proportion de la population totale vivant dans le pays) :

- Corée du Nord (4,3 % de la population), seul pays au monde dans lequel l'esclavage n'est pas explicitement considéré comme un crime ;
- Ouzbékistan (3,9 % de la population) ;

- Cambodge (1,6 % de la population) ;
- Inde (1,4 % de la population) ;
- Qatar (1,3 % de la population).

L'esclavage moderne est aussi très présent dans les pays en guerre, notamment en Afrique où nombre d'enfants sont victimes du travail forcé et/ou transformés en soldats.

À l'inverse, les pays qui luttent le plus efficacement contre l'esclavage moderne sont :

- les Pays-Bas,
- les États-Unis,
- le Royaume-Uni,
- la Suède,
- l'Australie.

Qu'en est-il en France ?



Selon cette étude, 12 000 personnes seraient victimes de l'esclavage moderne en France. La prostitution sous la contrainte concerne aussi bien des enfants, que des femmes ou des hommes. Des jeunes filles sont aussi victimes du travail forcé, elles sont notamment enfermées pour effectuer du travail domestique. Des enfants sont également contraints de mendier et de perpétrer des délits (des vols principalement). L'exploitation des personnes handicapées est enfin pointée du doigt. Dans l'Essonne, par exemple, deux déficients mentaux ont été exploités par une entreprise d'appâts pour la pêche. Ils étaient

logés dans des préfabriqués, travaillaient jusqu'à plus de 60 heures par semaine et étaient payés seulement 5 000 euros par an. Le chef d'entreprise a été condamné à deux ans de prison ferme en 2014.

Le code pénal punit la traite d'êtres humains d'une peine de 7 ans de prison et de 150 000 euros d'amende (article 225-4-1).

Toutefois, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) considère que la France ne consacre pas suffisamment de moyens à la lutte contre l'esclavage moderne.

CAROLE BILLIOUT